

Obligation de servir : interview

Autor(en): **Recordon, Luc**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): - **(2011)**

Heft [2]: **Obligation de servir**

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-514611>

Nutzungsbedingungen

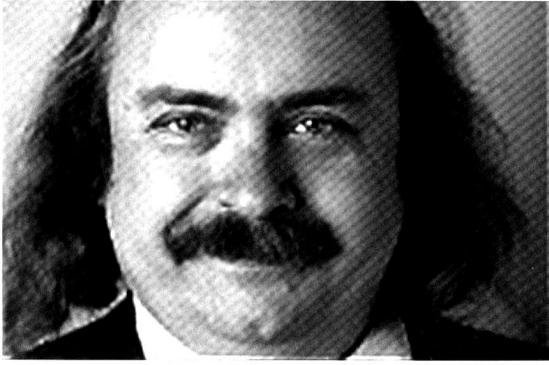
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Politique

Obligation de servir, interview

Luc recordon

Conseiller aux Etats, VD

Etes-vous favorable à l'obligation de servir ?

a Si oui, qui doit être touché par cette obligation (habitants vs citoyens / hommes et femmes)?

Et quelles prestations à la collectivité doit-elle couvrir (humanitaire, social, écologique, pédagogique, sécuritaire, militaire)?

b Si non, pourquoi?

L'obligation de servir a une valeur d'intégration et de civisme importante. Pour des raisons d'égalité de traitement, elle ne peut toutefois exister que si une proportion importante de personnes y est astreinte. Or déjà aujourd'hui, de facto, seul environ un quart de la population y est soumise (pas les femmes et pas la moitié des hommes). Cela ira s'accroissant avec la diminution forte et inéluctable des besoins en soldats, non compensé dans le service civil. La fin de cette obligation semble donc inévitable.

Etes-vous favorables à une armée de milice ?

a Si oui, quel modèle de service militaire faut-il privilégier ?

b Si non, comment pensez-vous remplir les prestations actuellement couvertes par l'armée de milice (professionnalisation, milice volontaire, répartition des tâches de l'armée sur d'autres institutions, privatisation)

Une partie des tâches sera sûrement professionnalisée pour des raisons techniques (cyberguerre par exemple). Une part devrait pouvoir être de la compétences de services volontaires existants, à développer, comme le service civil ou les pompiers (lutte contre les catastrophes). Le solde devra être repris par une milice volontaire.

L'initiative du GSSA sur l'abrogation du service militaire obligatoire vous convient-elle ?

Préférez-vous un statu quo ?

Ou pencheriez-vous plutôt pour un contre-projet ? Si oui, quels en seraient les arguments principaux ?

Comme dit plus haut, cette abrogation me paraît inévitable, mais nécessite des aménagements. Un contreprojet indirect permettrait d'y pourvoir sereinement, en redistribuant les tâches dans le bon ordre.

L.R.

Nom : Recordon

Prénom : Luc

Age : 56 ans

Profession : ingénieur, avocat, conseiller aux Etats

Dernier diplôme obtenu : doctorat

Grade militaire : aucun